



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023- N° 009

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230118-VI-DEC-2023-009-AU  
Date de télétransmission : 19/01/2023  
Date de réception préfecture : 19/01/2023

**OBJET : Signature d'une convention pour la location de la salle communale du Château de Valnay**

Le Maire de la Ville d'Etampes,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** la nécessité de signer une convention de mise à disposition de la salle communale du Château de Valnay pour l'organisation d'un anniversaire de Monsieur Florian BRUNHES.

**CONSIDERANT** la proposition de la Ville d'Etampes.

### DECIDE

**ARTICLE n°1** : De signer une convention avec Monsieur Florian BRUNHES, domicilié au 100, Rue Saint-Martin à Etampes.

**ARTICLE n°2** : La présente convention prend effet le samedi 21 janvier 2023.

**ARTICLE n°3** : La recette correspondante à cette location s'élève à trois cent cinquante euros (350€ TTC).

**ARTICLE n°4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Comptable Public responsable de la Trésorerie d'Etampes Collectivités.
- Monsieur Florian BRUNHES.

Fait à Etampes, le 18 JAN. 2023

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication 19 JAN. 2023

